

VILLE DE PEYMEINADE

Département des Alpes-Maritimes

Débat d'orientations budgétaires 2016

Conseil Municipal du 3 mars 2016

The image shows two pages of a handwritten budget document. The left page is titled "Projet de budget communal de Peymeinade" and lists various budget items with their respective amounts. The right page is titled "Budget de Peymeinade" and lists similar items, including a final summary of 255.75. The handwriting is in French and the document appears to be a historical record from 1866.

Projet de budget communal de Peymeinade dans le cadre de la séparation avec Cabris – août 1866

Rapport de Monsieur Jean-Marie GUENOT,
Adjoint aux Finances

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
I. LES GRANDES ORIENTATIONS 2016 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	4
1/ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PEU DYNAMIQUES.....	4
1.1 – Des dotations, subventions et participations en net recul.....	4
1.2 – Une progression des recettes d’origine fiscale limitée.....	5
1.3 – Des produits des services et d’exploitation du domaine indexés	6
1.4 – Les autres recettes	6
2/ DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTROLE RENFORCE.....	7
2.1 – Des charges à caractère général en baisse	7
2.2 – Une masse salariale très contrainte et très encadrée.....	8
2.3 – Les autres charges de gestion courante	10
2.4 – Les charges financières	10
2.5 – Les autres charges (atténuations de produits, dépenses imprévues et charges exceptionnelles) ...	10
II - UNE POLITIQUE D’INVESTISSEMENT MAITRISEE.....	11
1/ LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES.....	11
2 / LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	13
III – L’ENDETTEMENT ET LE NIVEAU D’EPARGNE	14
1 / UN ENDETTEMENT DE LA VILLE AU 31/12/2016 MAITRISE ET SECURISE	14
Evolution de l’encours de dette sur la période 2008-2016.....	14
Caractéristiques générales de la dette au 31/12/2016	14
Répartition de l’encours de la dette par prêteur.....	15
Structure de la dette au 31/12/2016	15
Répartition de l’encours de dette au 31/12/2016 par index.....	15
Dette par habitant depuis 2008 et moyenne de la strate	16
Encours de dette par année au 31 décembre	16
2/ L’EPARGNE BRUTE ET NETTE DE GESTION	16
3/ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT.....	17
CONCLUSION	18



INTRODUCTION

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 a précisé les attendus de ce débat en prévoyant notamment sa mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.

Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi, ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Néanmoins, il représente une étape essentielle de la procédure budgétaire car il permet d'informer les élus et les administrés sur la situation économique et financière de la commune et d'éclairer les choix lors du vote du budget primitif. Celui-ci doit être voté avant le 15 avril 2016.

Les orientations budgétaires de 2016 pour la ville de Peymeinade, à l'instar des autres villes françaises, s'inscrivent dans un contexte national toujours plus contraint et aléatoire.

En 2015, la situation est restée caractérisée par une croissance faible, une augmentation persistante du chômage, un déficit des administrations publiques supérieur aux prévisions initiales et à la moyenne européenne ainsi qu'une dette en pourcentage du PIB élevée et croissante. Au regard de la loi de finances 2016 qui prévoit un certain nombre de mesures d'austérité et un effort d'ajustement structurel, la situation ne paraît pas devoir s'améliorer de façon notable pour l'année à venir et pour le futur.

Ainsi, la loi de finances pour 2016 confirme les inquiétudes redoutées des élus locaux de tous bords : la baisse des concours financiers de l'Etat pour la troisième année consécutive et la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement en 2017.

Malgré une mobilisation sans précédent des élus, le secteur public local doit à nouveau se serrer la ceinture.

En effet, la loi de finances 2016 entérine une troisième réduction successive des concours financiers de l'Etat aux collectivités, qui diminueront de 3,67 milliards d'euros, comme en 2015.

Parallèlement et même si sa date d'entrée en vigueur est reportée, la réforme de la DGF du bloc communal est engagée pour la rendre plus lisible, moins complexe et plus efficace en termes de péréquation.

De plus, la réforme des dotations de péréquation se poursuit en prolongeant et accentuant les mesures prises les années précédentes : la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), à laquelle la commune de Peymeinade est éligible, est modifiée. La proportion de communes éligibles est resserrée pour mieux cibler les communes les plus fragiles. Par ailleurs, bien qu'étalée sur une année supplémentaire, la montée en puissance du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) mis en place par la loi de 2011 atteindra 1 milliard d'euro en 2016 (+28%).

Par conséquent, l'effet ciseaux entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'accroîtra en 2016 et l'autofinancement des collectivités territoriales connaîtra un nouveau repli significatif.

Ainsi, l'exercice engagé, ressemble de plus en plus à un vrai numéro d'équilibriste difficile et complexe, qu'il convient pourtant de réussir. Il est indispensable pour notre commune d'aller de l'avant et de faire face aux turbulences budgétaires subies.

La poursuite en 2015 des efforts de gestion a permis de consolider l'offre de service public aux Peymeinadois et de soutenir l'investissement, le tout sans prise de risque sur la qualité de la dette, en conservant un bon niveau d'épargne, en améliorant et sécurisant la trésorerie.

Depuis le début de notre mandat, le contexte national et local nous impose un pilotage permanent de la dépense publique. Il nous faut encore renforcer cette maîtrise.

Ainsi, dès 2016, le budget de fonctionnement sera impacté par les mesures positives de maîtrise des coûts. Après plusieurs années d'investissements conséquents, l'année 2016 retrouvera un cycle d'investissement classique consacré aux études qui permettront de se projeter dans la ville de demain, mais aussi à la rénovation, à la modernisation et à l'entretien du patrimoine.



I. LES GRANDES ORIENTATIONS 2016 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Gouvernement a confirmé sa volonté de faire participer les collectivités locales à la réduction des dépenses publiques à la fois par des contributions supplémentaires (prélèvement sur la DGF et une montée en puissance du FPIC) et par la fixation d'un objectif de ralentissement de la dépense locale. Cet objectif institué par la loi de programmation des finances publiques 2014-2019 est de +1,3 % pour les dépenses de fonctionnement des communes pour 2016.

Le budget primitif 2016 de la commune devra donc continuer à être élaboré et exécuté dans un contexte extrêmement contraint et incertain.

Pour autant, l'objectif premier de la Municipalité est de préserver l'apport aux Peymeinadois de services de qualité dans chacune de ses compétences, avec les équipements et le personnel nécessaires.

1/ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PEU DYNAMIQUES

En hausse de 1,05 % par rapport aux inscriptions budgétaires de 2015 (BP+DM), les recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir pour 2016 à **7 324 790 €**.

	BP 2015	2016 Estimé	Evolution en €	Evolution en %
Chapitre 70 (produits des services et du domaine)	762 150	924 760	162 610	21,34%
Chapitre 73 (impôts et taxes)	5 326 090	5 386 890	60 800	1,14%
Chapitre 74 (dotations et participations)	1 033 210	875 900	-157 310	-15,23%
Chapitre 75 (autres produits de gestion courante)	107 170	130 610	23 440	21,87%
Chapitre 013 (atténuation de charges)	6 050	480	-5 570	-92,07%
Chapitre 77 (produits exceptionnels)	13 980	6 150	-7 830	-56,01%
	7 248 650	7 324 790	76 140	1,05%

1.1 – Des dotations, subventions et participations en net recul

Elles comprennent principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), les participations de l'Etat (recrutement des contrats aidés, réforme des rythmes scolaires), les participations des communes aux frais de scolarité et les compensations fiscales.

Celles-ci sont estimées à **875 900 €** contre 1 033 210 €, soit une baisse de 15,23 % (157 310 €).

Cette réduction de recettes concerne pour l'essentiel la DGF. En effet, la contribution de la ville de Peymeinade au redressement des finances publiques prélevée sur la DGF s'est élevée à 218 668 € en 2015.

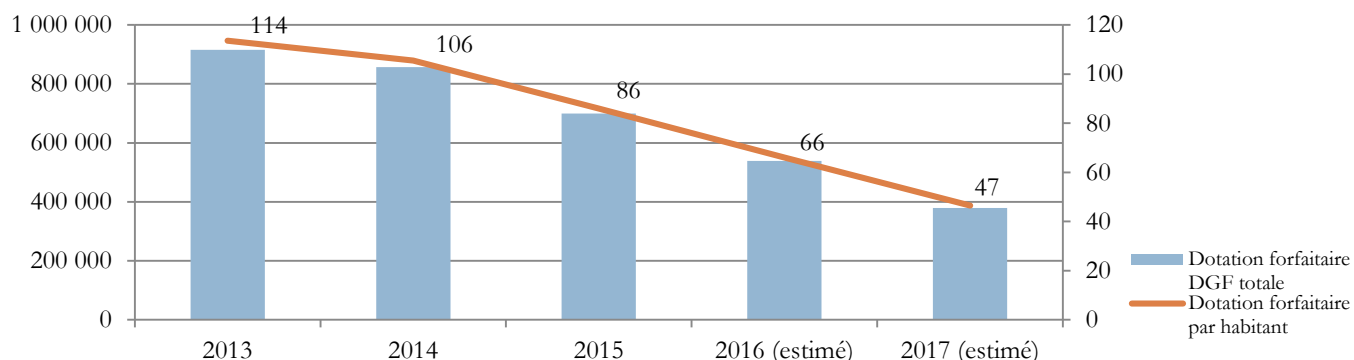
La dotation forfaitaire a diminué de 18,32 % entre 2014 et 2015, passant de 856 696 € à 699 734 €. Elle est estimée à 538 806 € pour 2016, soit une baisse supplémentaire de 160 900 € (- 23% entre 2015 et 2016).

Déclinaison pour la ville de Peymeinade de la contribution au redressement des finances publiques depuis de 2014 uniquement sur la part dotation forfaitaire de la DGF (hypothèse ne tenant pas compte de l'évolution probable de la population)

	2014 (réel)	2015 (réel)	2016 (estimé)	2017 (estimé)
Contribution au redressement des finances publiques	59 356 €	59 356 €	59 356 €	59 356 €
Montant estimé des contributions supplémentaires		159 312 €	159 312 €	159 312 €
			159 312 €	159 312 €
Perte annuelle depuis 2013	59 356 €	218 668 €	377 980 €	537 292 €
Cumul perte de 2014 à 2017	1 193 296 €			

Sur la période 2014-2017, c'est une perte cumulée de plus de 1,19 millions d'euros sur la part forfaitaire de notre DGF qui est prévue.

Evolution de la DGF – Dotation forfaitaire depuis 2013



1.2 – Une progression des recettes d'origine fiscale limitée

Soucieuse de préserver le pouvoir d'achat de ses habitants en ces temps de crise, la municipalité s'engage à assurer la stabilité des taux de fiscalité locale (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti).

L'hypothèse de croissance des bases fiscales que nous retenons au stade du DOB est de 1 %, correspondant à la revalorisation des bases fixée dans la loi de finances de 2016. Il s'agit d'un scénario prudent, dans l'attente de la notification des bases par les services fiscaux dans les jours prochains.

Ainsi, le produit des contributions directes est évalué à **3 989 272 €**, soit une augmentation de 39 499 € par rapport au produit perçu en 2015.

TAXES DIRECTES LOCALES	Bases réelles 2014 (Etat 1288 M)	Bases réelles 2015 (Etat 1288 M)	Evolution en % 2014/2015	Bases 2016 Stade DOB	Taux imposition en %	Produits 2015 issus des rôles généraux	Produits attendus 2016 avant notif des bases réelles	Variation produits 2015-2016 en €
taxe habitation	17 837 054	18 683 623	4,75%	18 870 459	13,29	2 483 053	2 507 884	24 831
taxe foncière - bâti	12 377 768	12 672 032	2,38%	12 798 752	10,84	1 373 648	1 387 385	13 737
taxe foncière - non bâti	72 274	70 002	-3,14%	70 702	48	33 601	33 937	336
TOTAL avant majoration TH sur RS (*)	30 287 096	31 425 657	3,76%	31 739 913		3 890 302	3 929 206	38 904
taxe habitation sur RS (*)		2 237 434		2 259 808	2,658	59 471	60 066	595
TOTAL après majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires						3 949 773	3 989 272	39 499

(*) Résidences secondaires

Le reversement de fiscalité par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CAPG) qui vient compenser le coût des charges transférées est évalué à **706 720 €** pour 2016 contre 728 320 € prévu en 2015. Le montant exact définitif est toujours en cours de discussion avec les services financiers de la CAPG.

Il s'agit d'une estimation prudente, qui tient compte du nouveau calcul de l'attribution de compensation (AC) qui devrait être statué par la suite par la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Rappelons que le montant actuel de l'AC est de 828 320 €. Le montant envisagé pour 2016 prend en compte la charge nette estimée résultant du transfert de la piscine municipale découverte de Peymeinade au 1^{er} janvier 2014 (- 121 600 € maximum par an).

Les éventuelles corrections seront apportées au moment du vote du BP 2016.

Les autres impôts et taxes : composés principalement de la taxe sur l'électricité et des droits de mutation, ils sont estimés de manière prudente respectivement à 225 000 € (+ 5 000 € par rapport au budget 2015) et 400 000 € (recettes stables par rapport au budget 2015).

Les autres recettes sont estimées à 65 900 € (FNGIR et droits de place).

1.3 – Des produits des services et d'exploitation du domaine indexés

La fiscalité perçue sur l'ensemble des contribuables Peymeinadois permet une mutualisation des charges de services publics et l'expression de la solidarité au sein de la population. Pour autant, la Ville souhaite dans le principe que l'utilisateur contribue directement au financement des services publics et dans la mesure du possible que le prix soit fixé en référence au « prix coûtant » des prestations.

Raison pour laquelle, depuis 2014, différentes mesures ont été prises en particulier :

- la fin de la gratuité et la mise en place d'une tarification pour toutes les entrées des spectacles et animations proposés par le service culturel,
- l'augmentation des tarifs de cantine à compter du 1^{er} février 2015, pour tenir compte de l'inflation et de la hausse du coût du service,
- la mise en place d'une tarification pour la location de la régie son et lumière,
- la refacturation des frais d'enlèvement des véhicules,
- une révision totale des tarifs de location de salles.

Ainsi, les produits des services et du domaine sont évalués à **924 760 €** (+21,34 % par rapport à 2015, soit + 162 610 €). Cette augmentation tient compte d'une recette exceptionnelle de 75 000 € correspondant au remboursement de frais par la CAPG pour la gestion de la piscine municipale supportée par la commune en 2014. De plus, à compter de 2016, la ville refacturera les frais de personnel mis à disposition du CCAS (estimés à 66 100 € en 2016).

1.4 – Les autres recettes

Depuis bientôt deux ans, la commune s'est lancée dans une gestion active de son patrimoine immobilier, en mettant à la location les biens dont elle n'a pas l'utilité et en révisant à la hausse les loyers.

Ainsi, les revenus issus de la location des immeubles perçus en 2015 se sont élevés à 103 220 €. Ils sont évalués à **130 600 €** pour 2016.

Cette prévision de **7 324 790 €** en recettes de fonctionnement n'intègre pas les éléments suivants :

- une révision possible à la hausse de notre attribution de compensation versée par la CAPG, qui intégrerait la prise en compte du rôle supplémentaire de taxe professionnelle de 241 418 € relatif à l'exercice 2009, perçu en 2012 (affaire portée le 20/01/2015 devant le Tribunal Administratif de Nice, après un recours gracieux adressé au Préfet des Alpes-Maritimes et après une réponse infructueuse de ce dernier ; la procédure suit son cours).
- la mise en place de nouvelles recettes actuellement à l'étude telles que la taxe de séjour, la taxe locale sur les publicités extérieures et de nouvelles redevances d'occupation du domaine public (opérateurs de téléphonie ...),
- des remboursements par l'assurance pour la garantie des risques statutaires (nouveau contrat à compter du 1/01/2016 couvrant les accidents du travail, les congés de longue maladie et de longue durée).



2/ DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS CONTROLE RENFORCE

Depuis le début du mandat, la gestion optimale des deniers publics est une ligne de conduite que la ville s'impose. Cette démarche exigeante est permise par une revue complète des politiques publiques engagées depuis plusieurs mois.

La commune de Peymeinade, comme toutes les collectivités, voit se réduire drastiquement les financements de l'Etat. Ce manque de ressources rend impérieuse la recherche d'économies. C'est pourquoi le budget 2016 a fait l'objet d'une préparation très rigoureuse avec un cadrage précis : réduire les dépenses courantes sans altérer la qualité des services à la population afin de conforter l'autofinancement. Sauf dans les secteurs prioritaires de l'éducation et de l'action sociale, les dépenses de fonctionnement des services doivent être réduites aux alentours de 10%.

Tous les secteurs de dépenses ont été analysés pour identifier les sources d'économies potentielles.

L'objectif ambitieux de réduction des dépenses ne peut être atteint sur un seul exercice comptable, compte tenu de la nature même de certaines dépenses « obligatoires » ou « incompressibles ». Toutefois, les travaux déjà engagés sur l'analyse des besoins des services, le suivi et le contrôle des dépenses, sur la politique d'achat avec le développement de groupements de commandes et l'optimisation du rapport qualité/prix se poursuivront tout au long de l'année afin de tendre à ce résultat.

Ainsi, les charges réelles de fonctionnement devraient augmenter de l'ordre de 5,02 % (+ 313 855 €), pour s'établir à **6 567 335 €** (6,25 millions d'euros au budget 2015).

Hors charges exceptionnelles et dépenses imprévues, les dépenses augmentent de 1,47 %.

	BP 2015	2016 Estimé	Evolution en €	Evolution en %
Chapitre 011 (charges à caractère général)	1 651 830	1 533 445	-118 385	-7,17%
Chapitre 012 (charges de personnel)	3 778 400	3 909 000	130 600	3,46%
Chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	469 650	524 950	55 300	11,77%
Chapitre 66 (charges financières)	195 600	177 000	-18 600	-9,51%
Chapitre 014 (atténuations de produits)	57 100	98 750	41 650	72,94%
Sous - total hors charges exceptionnelles et dépenses imprévues	6 152 580	6 243 145	90 565	1,47%
Chapitre 67 (charges exceptionnelles)	32 000	253 200	221 200	691,25%
Chapitre 68 (Dotations aux amortissements et prov)	25 000	0	-25 000	-100,00%
Chapitre 022 (dépenses imprévues)	43 900	70 990	27 090	61,71%
Sous - total charges exceptionnelles et dépenses imprévues	100 900	324 190	223 290	221,30%
TOTAL GENERAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 253 480	6 567 335	313 855	5,02%

2.1 – Des charges à caractère général en baisse

Évaluées à **1 533 445 €**, l'évolution prévisible des charges à caractère général par rapport à 2015 devrait atteindre -7,17 % (- 118 385 €).

Les principales variations entre les deux budgets portent sur les éléments suivants :

- Des honoraires d'experts en baisse (géomètres, notaires, huissiers, avocats) : - 49 k€.
- Une reprise en régie directe de la conception des publications locales (magazine municipal, lettre du maire) et des autres supports de communication : - 25,21 k€.

- Un redimensionnement de la politique culturelle locale intégrant une maîtrise des coûts et la programmation des autres partenaires : - 23 k€. Une démarche est ainsi entreprise pour favoriser un rapprochement avec les services des autres villes et pour assurer une cohérence de la programmation artistique au niveau de l'agglomération.
Les manifestations culturelles et les autres animations de la ville appréciées par les Peymeinadois seront reconduites (dont le marché du goût et le village de Noël) et de nouveaux événements se dérouleront (conférences, exposition de l'artiste Giacomo de Pass...).
- Le démarrage d'un jumelage avec l'Italie.
- Les illuminations de Noël : - 10 k€. Le budget consacré à la location des décorations sera ajusté aux dépenses constatées en 2015 soit 30 k€.
- L'entretien des voies et des réseaux (débroussaillage des voies, curage des vallons et des réseaux, petites réparations sur la voirie, entretien de l'éclairage public) : - 45 k€. Le budget est ajusté également au montant réalisé en 2015.
- Les frais de maintenance informatique en diminution : (-17,1 k€). Le contrat avec le prestataire privé d'un montant annuel de 21 100 € n'a pas été reconduit en fin d'année 2015. Depuis décembre 2015, la ville a mutualisé les prestations informatiques avec la CAPG, qui met à disposition son service informatique. Les frais inhérents aux interventions de la CAPG sont prévus au chapitre 012 (charges de personnel mis à disposition).
- La souscription d'un nouveau contrat garantissant les risques statutaires du personnel titulaire (accident du travail, congé de longue maladie, congé de longue durée) : + 89 k€.
- L'entretien et les réparations sur les bâtiments (+ 12,7 k€, dont le traitement de la charpente et la réparation de la toiture de la salle des fêtes).
- Les denrées alimentaires : + 9k€ liés aux augmentations des repas produits et du coût d'achat des matières premières (inflation + accroissement lié aux produits bio).

2.2 – Une masse salariale très contrainte et très encadrée

Les prévisions actuelles font ressortir les charges de personnel à **3 909 000 €** maximum pour 2016, soit une augmentation de 3,46% par rapport au BP 2015.

En matière de ressources humaines, la Municipalité s'est fixée les objectifs suivants :

- Tendre vers une maîtrise du glissement-vieillesse-technicité (27 k€/an),
- Rationnaliser les postes en réorganisant et en optimisant le fonctionnement des services, notamment dans le cadre de la mutualisation et de la mobilité interne dès que cela est possible,
- Privilégier le développement des compétences par la formation continue et la préparation aux concours/examens de la fonction publique pour assurer la continuité des services publics,
- Réduire les heures supplémentaires par une meilleure organisation du temps de travail des services.

Le schéma de mutualisation élaboré en fin d'année 2015 a nécessairement un impact sur la répartition des frais de personnel entre la Ville et l'Agglomération, avec :

- la création d'un service commun pour l'informatique (9 000 € prévus en frais de personnel refacturés par la CAPG contre 21 100 € payés à l'ancien prestataire de service).
- La mise à disposition d'un poste de conseiller en économie partagée (2 000 € pour 2016).

La croissance prévisionnelle des dépenses de personnel s'explique par des effets internes et externes :

- Un effort pour l'insertion professionnelle avec l'emploi de CAE-Contrat d'avenir pour 4 équivalents temps plein (ETP) : 85 200 € ; en contrepartie, la commune ne fera pas appel cet été aux emplois saisonniers.
- Le remplacement de deux agents titulaires absents sur toute l'année 2016 (1 ATSEM et 1 agent administratif) : 54 500 €,
- deux départs à la retraite (deux agents de catégorie C en juillet 2016 remplacés pour l'un par deux CAE de 20h et pour l'autre, par un agent contractuel),

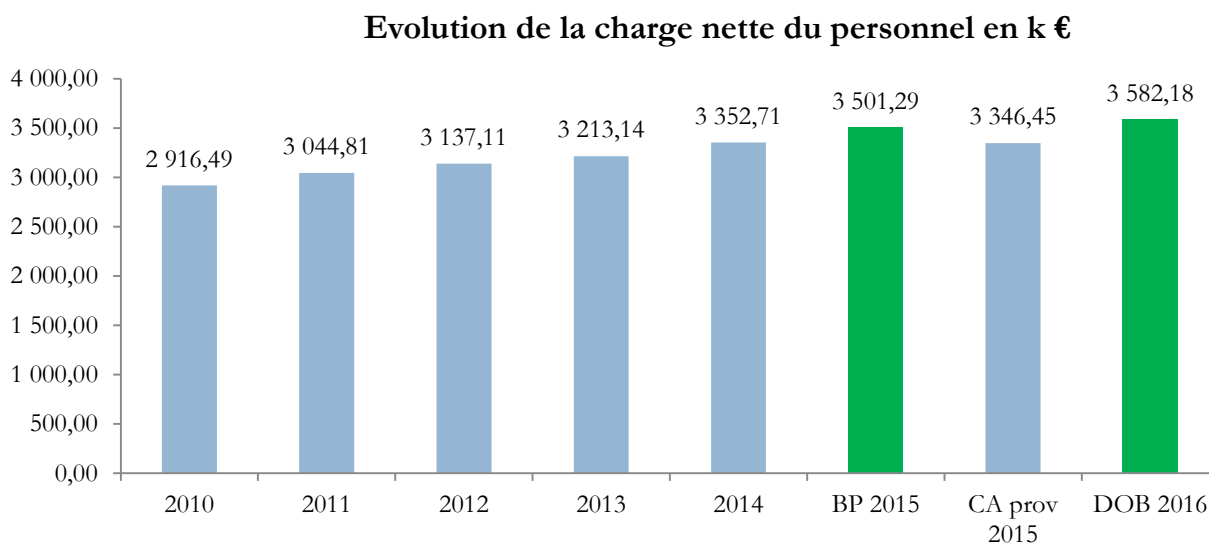


- le recrutement d'un agent de police municipale au 1/04 en remplacement d'un agent muté non remplacé depuis décembre 2015,
- la création de deux emplois (un emploi de juriste et un emploi de collaborateur de cabinet : postes à pourvoir en cours d'année),
- Les impacts règlementaires : augmentation des cotisations retraite, du smic, contribution exceptionnelle à la CNRACL (18 900 €), revalorisation du traitement des agents de catégorie B.

Les prévisions de masse salariale sont établies sur la base des effectifs suivants :

Nombre d'emplois en Equivalent Temps Plein	
Effectifs du personnel permanent	102,55
Effectifs du personnel non permanent	4,00
EFFECTIFS TOTAL 2016	106,55
(104,13 au Budget Primitif 2015)	

Déductions faites des recettes issues des mises à disposition de personnel, des remboursements de l'Etat (pour l'emploi des CAE-CUI, pour l'organisation des élections, du recensement), des remboursements des indemnités journalières de la CPAM et de l'assurance statutaire, la charge du personnel évolue de + 2,31% entre le BP 2015 et le DOB 2016 (+ 80 890 €).



2.3 – Les autres charges de gestion courante

Ces charges devraient atteindre **524 950 €** pour 2016.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- Indemnités, frais de formation et frais de mission des élus : 127 250 €
- Pertes sur créances irrécouvrables ou créances éteintes : 10 000 €
- Contribution au SDIS et indemnités de logement versées aux instituteurs : 60 500 €
- Subventions aux budgets autonomes CAISSE DES ECOLES et CCAS :
 - Caisse des écoles : 89 100 € (90 250 € en 2015)
 - CCAS : 85 100 € (22 000 € en 2016) : ce réajustement de subvention est dû à l'accroissement des charges de cet établissement qui comprend désormais les frais de personnel mis à disposition par la ville (+ 62 000 €).
- L'aide en faveur des associations : les subventions seront accordées à hauteur de 90% de l'enveloppe de 2015 soit 153 000 €. Elles seront attribuées prioritairement aux associations Peymeinadoises qui participent au dynamisme de la commune ou qui jouent un rôle essentiel auprès des habitants en ces temps de difficultés économiques et sociales. Après les efforts demandés à tous en 2015, l'enveloppe budgétaire dédiée aux associations caritatives et culturelles restera stable. Parallèlement, les aides indirectes seront maintenues au même niveau (mise à disposition de locaux et de personnels, prêt de matériels). En outre, par le biais de convention, il va être demandé à chacun de nos partenaires de prendre le plus grand soin du matériel, des équipements et locaux mis à disposition par la ville.

2.4 – Les charges financières

Évaluées à **177 000 €** pour 2016, elles représentent 21,71 € par habitant (moyenne de la strate en 2014 : 34 €), soit seulement 2,70% des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles diminuent par rapport à 2015 globalement de 14 600 €, en raison du principe même du remboursement des emprunts et en l'absence de nouvel emprunt depuis 2014.

Cette inscription tient compte des emprunts actuellement souscrits, pour 59,70% du capital restant dû à taux fixe et 40,30 % du capital restant dû à taux variable.

Dans l'hypothèse d'une politique de désendettement de la ville (aucun nouvel emprunt, diminution de l'encours de dettes), les charges devraient continuer à baisser et s'éteindre en 2039.

2.5 – Les autres charges (atténuations de produits, dépenses imprévues et charges exceptionnelles)

Les charges venant en atténuation des produits sont évaluées à la hausse à savoir **98 750 €** en 2016 (57 000 € en 2015) et concernent :

- La participation au FPIC : le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales instauré en 2012 est défavorable à la CAPG puisqu'elle y contribue sans en bénéficier. La part à la charge de la commune dépend de la répartition actée par la CAPG, selon une répartition de droit commun ou selon une répartition alternative voté en conseil communautaire. En 2015, pour l'ensemble du territoire (CAPG + communes), la charge s'élevait à 816 046 € (461 800 € en 2014). La CAPG a décidé de prendre en charge 612 035 € selon une répartition libre (346 400 € en 2014), ce qui a permis d'alléger la charge des communes. Ainsi, le montant restant à la charge de la commune de Peymeinade s'est élevé à 15 021 € en 2015 pour une dépense initialement prévue à 40 355 €. Compte tenu du manque de lisibilité à ce stade de l'exercice, les hypothèses retenues conduisent à inscrire au BP 2016 un montant du FPIC de 30 000 €.



- Le prélèvement au titre de la loi SRU : avec la loi du 18/01/2013 qui a renforcé le passage à un taux de logements sociaux de 25% dans les territoires tendus et une possibilité de multiplication par 5 du prélèvement, la contribution de la commune de Peymeinade devrait s'établir à 32 000 € en 2016 (5 300 € en 2015).

Les charges exceptionnelles seront également majorées cette année : **253 200 €** contre 32 000 € en 2015. Elles tiennent compte principalement du remboursement à la CAPG du trop perçu d'attribution de compensation des années 2014 et 2015 (121 600 € maximum/an soit 243 200 € en cours de négociation), lié au transfert de la piscine municipale.

Enfin, une enveloppe de 70 990 € est provisionnée pour des dépenses imprévues.

II - UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT MAITRISEE

L'investissement est une clé pour tourner la ville vers les grands défis de l'avenir, pour construire une ville durable et citoyenne.

En 2015, une partie importante des investissements consistait à terminer des opérations engagées antérieurement. Mais, de nouveaux axes se dégagent d'ores et déjà. Pour 2016, trois types d'investissement seront mis en oeuvre: ceux qui sont nécessaires pour maintenir le patrimoine communal en état et garantir la sécurité des biens et des personnes, ceux qui sont tournés vers le quotidien des Peymeinadois, ceux qui anticipent l'avenir.

1/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS ENVISAGES

Le volume d'investissement du budget 2016 se situera aux alentours de **4 971 000 €** (avec les restes à réaliser (RAR) et le report du déficit d'investissement de l'année précédente).

Le montant prévisionnel des dépenses nouvelles sera de **3 409 420,77 €**, dont 2 735 920,77 € de dépenses d'équipement.

	Dépenses nouvelles	RAR et résultat année 2015	Total
Dépenses équipement brut	2 735 920,77	1 150 649,59	3 886 570,36
Remboursement des emprunts et des dettes assimilées	548 300,00	756,00	549 056,00
Autres dépenses d'investissement	5 200,00		5 200,00
Dépenses imprévues	120 000,00		120 000,00
Déficit d'investissement reporté (année 2015)		410 173,64	410 173,64
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	3 409 420,77	1 561 579,23	4 971 000,00

Cette enveloppe de **3 409 420,77 €** devrait se décliner de la manière suivante :

- les dépenses d'équipement brut : la réhabilitation du centre ville et la rénovation du vieux village constituent une part substantielle des dépenses d'équipement de cette année. Ces projets sont à bien des égards emblématiques des multiples actions menées par la Ville pour un développement durable de son territoire. De même, la Municipalité compte investir afin d'améliorer le cadre de vie (travaux de voirie, extension/rénovation des réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales, aménagement en faveur des personnes à mobilité réduite). Des opérations récurrentes d'entretien des équipements scolaires, culturels, sportifs et de loisirs sont également programmées. De plus, dans cette enveloppe, 441 k€ sont réservés pour poursuivre les acquisitions foncières stratégiques indispensables à la maîtrise du développement urbain et économique de la commune. Enfin, l'année 2016 sera consacrée aux études préalables à la construction d'une salle de spectacle, tant attendue par la population.

Les principaux investissements nécessaires et priorités sont résumés ci-après :

Programme d'investissement 2016	Montant prévisionnel au stade du DOB en €	Détails du programme
REHABILITATION CENTRE VILLE	628 600,00	Dont déplacement avenue Jules Funel, démolition anciens locaux Saintyfer, études pour l'aménagement du centre ville et de la place du centenaire
RESERVE FONCIERE	441 040,77	
AMENAGEMENT DES AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	270 400,00	Travaux à l'hôtel de ville (agrandissement), au CTM (étanchéité/menuiserie), liaison fibre optique
PROGRAMMES PLURIANNUELS D'ACCESSIBILITE	264 500,00	Selon l'Ad'ap : mairie, église, club inter-âge, salle Daudet, ctm, école mistral et St Exupéry
AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SCOLAIRES	218 310,00	Dont étude d'agrandissement de la cantine Mistral ; divers travaux de changement de menuiserie ; aménagement de la cour d'école Mistral ; acquisition de matériels et mobiliers.
PROGRAMMES DE VOIRIE/SECURITE ROUTIERE ET URBAINE	210 850,00	Nouvelles opérations : 75 k€, Renforcement/réfection de chaussées et trottoirs : 164 k€
AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS CULTURELS ET DE LOISIRS	121 600,00	Dont travaux de rénovation des courts de tennis et création de voirie de protection sur le complexe suite aux intempéries ; Dont mises aux normes suite demandes de la commission de sécurité sur le gymnase/la salle des fêtes/la salle Daudet.
SUBVENTIONS FONCIERES	120 000,00	Projets de logements sociaux
RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	75 700,00	Dont mise en sécurité des armoires de commandes, création éclairage école Mistral, réhabilitation chemin du stade/avenue Frédéric Mistral-rond point Souffel/allée Paul Cézanne
RESEAUX EAUX PLUVIALES	70 250,00	Bd Jean Giraud/avenue Funel/Ecole Mirabeau
CREATION D'UNE SALLE DE SPECTACLE	65 000,00	Etude de marché, études préalables, primes versées aux candidats
EQUIPEMENTS ET OUTILLAGES TECHNIQUES	50 640,00	Dont hauts parleurs centre ville, nouveau véhicule de patrouille pour la police municipale
MATERIELS ET MOBILIERS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS, CULTURELS ET DE LOISIRS	49 570,00	
LOGICIELS ET MATERIELS BUREAUTIQUES ET INFORMATIQUES DES SERVICES MUNICIPAUX	46 680,00	Dont logiciel de numérisation et d'indexation des factures pour le service des finances ; portail familles et nouveau logiciel multi-facturation
AMENAGEMENT URBAIN, TOURISTIQUE ET D'ENVIRONNEMENT	45 000,00	Dont création de 48 colombarium à l'ancien cimetière ; mise en circuit fermé des fontaines
RENOVATION VIEUX VILLAGE	40 080,00	Frais de maîtrise d'œuvre pour rénovation de l'église et travaux d'enfouissement des réseaux
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 700,00	Elaboration du PLU (tranches conditionnelles 1 et 2) : 6,5 k€ ; Frais insertion enquêtes publiques/frais commissaires enquêteur PLU : 6 k€ ; Frais de publication marchés publics : 5,2 k€
TOTAL DES DEPENSES NOUVELLES D'EQUIPEMENT	2 735 920,77	

De nouvelles opérations pluriannuelles sont prévues cette année et feront l'objet du vote d'AP/CP (autorisations de programmes/crédits de paiement) au moment de l'adoption du budget primitif. Il s'agit des programmes d'investissement suivants :

- la réhabilitation du centre ville (déplacement de l'avenue Funel, aménagement de la place Lebon et de la place du Centenaire),
- la rénovation du vieux village (enfouissement des réseaux et travaux de voirie, aménagement de la place Gervais Court, rénovation de l'église),
- les travaux d'accessibilité PMR, selon l'Agenda d'Accessibilité Programmé adopté par le Conseil Municipal dans sa séance du 22/09/2015,
- la création d'une salle de spectacle,
- la rénovation de la salle Daudet.

Les autres dépenses d'investissement prévues au BP 2016 concernent :

- le remboursement des emprunts et des dettes assimilées : 548 300 € dont 530 300 € dédiés au remboursement du capital de la dette et 18 000 € à la rente viagère SOURDOT.
- les dépenses imprévues : 120 000 € sont provisionnés.

2 / LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Il n'est envisagé aucun recours à l'emprunt. L'investissement sera financé principalement par les ressources propres de la ville, des subventions ainsi que des cessions.

	Recettes nouvelles	RAR et résultat année 2015	Total
Cessions d'immobilisations	136 700,00	478 458,00	615 158,00
FCTVA	334 623,16		334 623,16
Subventions et participations	319 800,00	591 476,27	911 276,27
Taxe d'aménagement/TLE	70 000,00		70 000,00
Emprunt et dettes assimilées		7 804,28	7 804,28
Excédent de fonctionnement dégagé sur 2015		2 274 683,29	2 274 683,29
Autofinancement brut prévisionnel 2016	757 455,00		757 455,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	1 618 578,16	3 352 421,84	4 971 000,00

L'autofinancement brut dégagé sur l'exercice 2016 est estimé à **757 455 €**. Ce niveau encore élevé marque le signe d'une volonté de maintien de la bonne santé financière de la ville malgré un contexte très délicat et une diminution importante des dotations de l'Etat. Par la poursuite d'une gestion rigoureuse et une maîtrise de ses dépenses de fonctionnement, la ville peut continuer d'investir en conservant une capacité d'autofinancement correcte.

Les autres recettes d'investissement envisagées sont :

- l'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2015 : 2 274 683,29 €
- les dotations cantonales du Département 06 pour les années 2014 et 2015 : 88 260 €,
- la subvention du Département 06 pour l'acquisition de la villa Guastoni : 78 000 €,
- la subvention de la Région PACA pour l'aménagement de l'avenue Jules Funel : 138 540 €,
- le cofinancement à l'étude d'agrandissement de la cantine Mistral : 15 000 €,
- le fonds de compensation de la TVA calculé sur la base des dépenses d'équipement réalisées en 2015 : 334 623,16 €,
- deux cessions d'immobilisations : suite de la cession de l'îlot Funel à Immobilière Méditerranée (groupe 3f) pour 126 700 € (délibération du conseil municipal du 18/12/2014) et une cession d'une parcelle de terrain à l'Appié pour 10 000 €,
- la TLE/Taxe d'Aménagement évaluée à 70 000 €.

Enfin les restes à réaliser en recettes d'investissement qui sont reportés sur l'année 2016 s'élèvent à 1 077 738,55€ et correspondent principalement aux subventions du Conseil Départemental 06 pour la rénovation du complexe sportif et autres interventions, la cession de terrains à Immobilière Méditerranée (îlot Funel).

III – L'ENDETTEMENT ET LE NIVEAU D'EPARGNE

1 / UN ENDETTEMENT DE LA VILLE AU 31/12/2016 MAITRISE ET SECURISE

L'objectif depuis 2015 est de réduire l'encours de dette. Il n'y aura donc pas de nouvel emprunt, en dehors des engagements pris par l'ancienne municipalité (solde du prêt à 0% de la CARSAT toujours en cours).

La commune dispose encore d'une certaine marge pour emprunter. Néanmoins, nous serons vigilants dans la maîtrise de l'encours de dette pour les années futures afin de permettre la réalisation d'équipements structurants sans mettre en danger l'équilibre financier actuel et futur.

Fin 2016, l'encours de la dette s'établira à **5 579 622,35 €**.

Evolution de l'encours de dette sur la période 2008-2016

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA prov 2015	DOB 2016
Encours de la dette au 1/01/N en k€	3 793,76	3 815,35	3 261,51	4 058,89	3 621,61	4 480,12	4 603,22	6 657,57	6 125,92
Remboursement annuel du capital	-579,91	-553,84	-517,62	-437,28	-441,49	-496,29	-434,42	-531,64	-546,30
Nouvel emprunt en k€	601,50	0,00	1 315,00	0,00	1 300,00	619,39	2 488,78	0,00	0,00
Encours de dette au 31/12/N en k€	3 815,35	3 261,51	4 058,89	3 621,61	4 480,12	4 603,22	6 657,57	6 125,92	5 579,62
Encours de dette au 31/12/N en euros par habitant	528	414	508	450	556	570	820	752	684
Strate démographique (site collectivites-locales.gouv)	1078	1055	877	874	881	881	870	ND	ND

(y compris rente viagère Sourdot)

Caractéristiques générales de la dette au 31/12/2016

Dette globale	5 579 622,35 €
Remboursement annuel du capital en 2016	546 302,63 €
Remboursement annuel des intérêts en 2016	185 888,37 €
Taux moyen actuariel	3,037%
Durée résiduelle moyenne	14 ans et 16 jours
Durée de vie moyenne	7 ans, 3 mois et 27 jours
Nombre de contrats	14
Dernière année de remboursement	2039

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.
La durée de vie moyenne indique la vitesse moyenne de remboursement de l'encours.

Répartition de l'encours de la dette par prêteur

Hors rente Sourdot, les 14 contrats sont répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Prêteurs	au 31/12/2016 en €	%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 575 979,18	46,17%
CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	1 721 445,39	30,85%
CREDIT AGRICOLE	600 004,00	10,75%
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (ex DEXIA)	403 848,74	7,24%
BANQUE POSTALE	163 333,37	2,93%
SOURDOT	60 084,67	1,08%
CARSAT	54 927,00	0,98%
TOTAL GENERAL	5 579 622,35	100,00%

Structure de la dette au 31/12/2016

Type de dette	capital restant dû au 31/12/2016 en k€	Taux moyen	Durée de vie moyenne résiduelle	Nombre emprunt
Dette globale	5 579,62	2,993%	7 ans, 3 mois et 27 jours	14
Taux fixe	3 331,12	3,888%	5 ans et 9 mois	12
Taux variable	2 248,50	1,643%	10 ans, 6 mois et 13 jours	2

A ce jour, la structure de la dette présente toujours une part importante en taux fixe : 59,70 % des encours sont en taux fixe contre 40,30 % en taux variable. La dette est totalement sécurisée, protégeant la collectivité des fluctuations de marché, sans pour autant la fermer aux opportunités baissières des marchés.

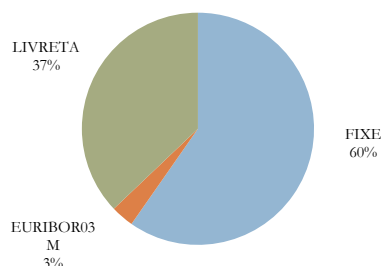
La dette communale est classée pour 100% de son encours au stade le plus bas de la charte Gissler (1), soit le degré le plus sécurisé. Il n'y a donc aucun produit à risque sur la commune. Cette gestion raisonnée a été menée tout en conservant une performance financière tout à fait acceptable, le taux d'intérêt moyen étant à fin 2016 à 2,2993 %.

(1) La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée fin 2009 et destinée à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Dans ce cadre, une classification des produits a été définie. La classification retient deux dimensions :

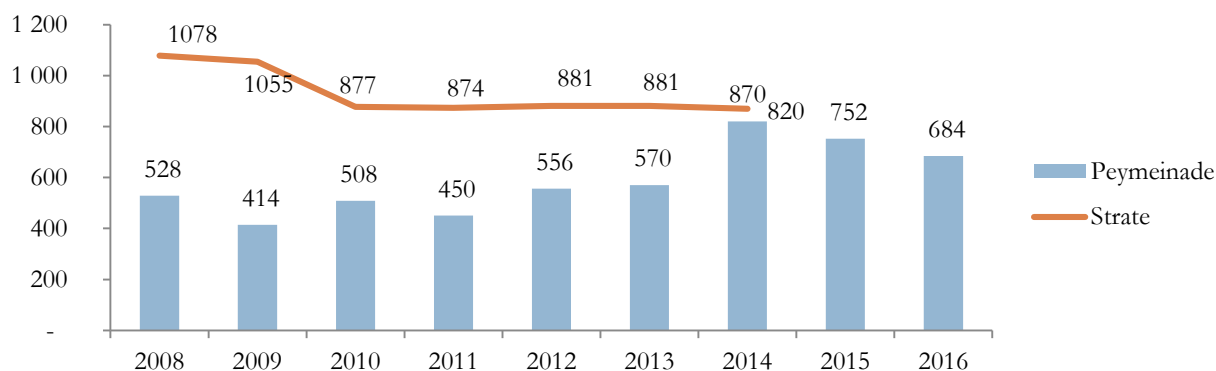
- Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents (classement 1 à 5) : les indices de la zone euro comme l'Euribor sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro comme le Libor (taux du marché interbancaire de Londres) sont classés risque 4.
- Le risque de structure allant de A à E : les prêts à taux fixe ou à taux variables sont classés risque A. Les prêts structurés assortis d'une barrière sont classés B.

Répartition de l'encours de dette au 31/12/2016 par index

Index	Montant
FIXE	3 331 122,35
EURIBOR 3 Mois	178 500,00
LIVRET A	2 070 000,00
Total encours	5 579 622,35

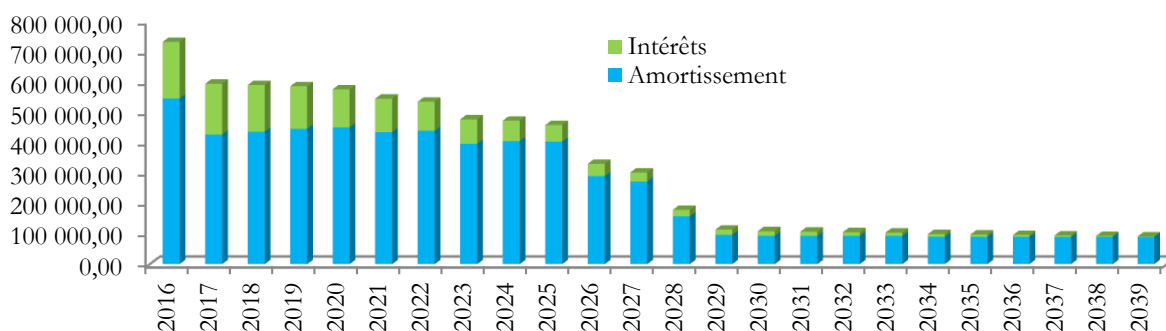


Dettes par habitant depuis 2008 et moyenne de la strate (en euros)



La dette par habitant reste inférieure à la moyenne des villes de taille analogue : 684 €/habitant au 31/12/2016 (870 €/habitant constatés en moyenne dans les communes de même strate en 2014).

Encours de dette par année au 31 décembre sans recours à de nouveaux emprunts



2/ L'ÉPARGNE BRUTE ET NETTE DE GESTION

L'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reliquat de ressources **qui permet de financer la dette et les autres investissements**. Ainsi, sur le principe, le montant de l'épargne brute doit toujours être supérieur au montant du capital de la dette car une commune ne peut s'endetter pour rembourser ses dettes.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après remboursement de la dette : c'est ce qui permet de financer les dépenses d'équipement brut.

Ces deux soldes sont très importants : ils traduisent la bonne santé financière de la commune, car plus leur montant progresse, plus la collectivité est en capacité de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

En millions d'€	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	BP 2015	2015 provisoire	DOB 2016
EPARGNE BRUTE (A)	0,99	1,13	1,11	1,59	3,82	1,58	1,84	1,00	1,69	0,76
<i>Variation</i>	<i>-18%</i>	<i>14%</i>	<i>-1%</i>	<i>43%</i>	<i>140%</i>	<i>-59%</i>	<i>17%</i>		<i>-8%</i>	<i>-24%</i>
Remboursement du capital de la dette (B)	0,58	0,55	0,52	0,44	0,44	0,50	0,43	0,53	0,53	0,55
EPARGNE NETTE (A-B)	0,41	0,57	0,60	1,16	3,38	1,08	1,40	0,47	1,16	0,21
<i>Variation</i>	<i>-42%</i>	<i>40%</i>	<i>4%</i>	<i>94%</i>	<i>192%</i>	<i>-68%</i>	<i>30%</i>		<i>-18%</i>	<i>-62%</i>

Données issues des comptes administratifs de 2008 à 2015 et du budget 2015 (BP+DM).

Les différentes mesures engagées par la Municipalité, tant du côté des dépenses que des recettes permettent de préserver les niveaux d'épargne brute et nette.

Néanmoins, l'épargne diminue fortement en 2016, pour deux raisons essentielles :

- L'effet ciseau qui se creuse : les recettes progressent peu et moins vite que les dépenses.
- Le remboursement exceptionnel que la ville doit opérer au profit de la CAPG concernant le transfert de la piscine. La charge nette sur l'exercice 2016 est de 168 200 € (charges : 243 200 € - produits : 75 000 €).

Il conviendra de poursuivre le contrôle de l'évolution des dépenses de fonctionnement et la recherche de financements supplémentaires car dans le cas contraire, l'autofinancement va inéluctablement se dégrader.

3/ LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est l'indicateur de soutenabilité des finances de la commune, puisqu'il rapporte le stock de dette à l'épargne brute. Autrement dit, il s'agit du nombre d'années qu'il faudrait à la commune pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Une capacité de désendettement supérieure à la durée des emprunts souscrits par la commune ou à la durée d'amortissement de ses équipements, soit souvent 15 ans, indique une situation de danger pour les finances communales.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Encours de dette au 31/12/N en k€	3 815,35	3 261,51	4 058,89	3 621,61	4 480,12	4 603,22	6 657,57	6 125,92	5 579,62
Capacité de désendettement en années	3,86	2,90	3,65	2,27	1,17	2,92	4,68	3,62	7,37



CAPACITE DE DESENDETTEMENT

(encours de la dette au 31 décembre/Epargne brute)

← 7 ans, 4 mois et 13 jours

En l'absence de nouvel emprunt cette année, notre capacité de désendettement est confortée puisqu'elle sera de 7 ans, 4 mois et de 13 jours au 31 décembre 2016.

CONCLUSION

Depuis 2014, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat. L'année 2015 marquait une baisse drastique des dotations. La baisse continue en 2016. Le cumul des baisses successives couplé à de nouveaux prélèvements obligatoires constituent un réel défi pour les finances de notre ville. A cela s'ajoute l'incertitude liée à la réforme de la DGF prévue dans le projet de loi de finances mais qui ne sera appliquée qu'en 2017.

Néanmoins, notre détermination reste intacte. Comme l'an passé, nous saurons faire preuve de rigueur et d'ingéniosité pour apporter des réponses concrètes et maintenir nos engagements politiques. En 2016, comme pour les années à venir, ce n'est ni le contexte ni la résignation qui dicteront les choix politiques mais bien les engagements pris auprès des Peymeinadois.

Cette approche volontariste, qui met en avant des priorités, demandera comme chaque année la réalisation d'efforts contraignants mais surmontables.

Les dépenses de fonctionnement et plus spécifiquement les charges de personnel continueront à faire l'objet d'une attention toute particulière. Pour pouvoir mettre en œuvre cette politique dans un contexte extrêmement contraint, la recherche d'économies, de ressources complémentaires et d'une meilleure efficacité sera la règle.

L'investissement ne sera pas une variable d'ajustement de la baisse des dotations de l'Etat ! Nous avons la volonté de rester un investisseur majeur et par la même, un acteur de la vie économique locale sans dégrader nos capacités budgétaires, ni les services rendus à la population même si ceux-ci doivent être optimisés par souci d'adéquation.

Le Conseil Municipal est maintenant invité à débattre de ces orientations budgétaires.

2015 : UNE ANNEE DE RAISON, DE RECONSTITUTION DES FORCES VIVES ET DES MARGES DE MANŒUVRE

2016 : UNE ANNEE DE CONTINUATION DE LA RIGUEUR, DE PREPARATION ET D'ANTICIPATION DU FUTUR

ET, SANS AUCUN RECOURS A L'EMPRUNT

